

Samedi
28 avril 2012
15 h

Confirmation
des chiens
non inscrits
à l'exposition
du dimanche

Remplir
la page 4

SOCIETE CANINE RHONE-ALPES - Section Loire

Affiliée à la Société Centrale Canine

31^e EXPOSITION CANINE NATIONALE
TOUTES RACES

AVEC ATTRIBUTION DU CACS DE LA S.C.C.

PARIGNY PRES DE
ROANNE

Dimanche 29 avril 2012

CHATEAU D'AILLY - PARIGNY - 42120

Vaste parking sur le site de l'exposition

Engagez-vous
par internet* :
cynoprint.com

paiement sécurisé
par carte bancaire



*Les engagements
par internet sont majorés
de 1 euro par chien
pour frais de traitement.


ROYAL CANIN

TRES NOMBREUSES RÉCOMPENSES - SOUVENIR À CHAQUE EXPOSANT - BEST JEUNES

N.B. La carte d'exposant est valable pour une seule personne. Au-delà, pour trois chiens et plus, une carte gratuite.
Accompagnateur : 4 €. Enfant gratuit - ENTRÉE INTERDITE AUX CHIENS NON EXPOSÉS

JURY PRESSENTI

Renseignements : tél. 04 77 60 56 88 ou tél./fax 04 77 60 59 77

1^{er} groupe

Chiens de Berger Belge, Berger PicardM. B. THEVENON

Kelpie et Berger Australiens, Berger de Beauce,
Colley, Bearded Collie, Bouvier Australien,
Bouvier des Ardennes, des FlandresMme MOREAU DE VINCENS

Chien Loup Tchecoslovaque,
Bergers de l'Est et Italiens.....Mme THEVENON-VULLEMAN

Schipperke, Berger Allemand, Berger Catalan,
Berger de Brie, Berger des Pyrénées, Border Collie,
Berger des Shetland, Bobtail, Welsh Corgi,
Berger Hollandais, Chien Loup de Saarloos, Schapendoes,
Berger Blanc Suisse et autres races du groupeM. LORY

2^e groupe

Saint Bernard, Bulldog, Rottweiler,
Dogo Canario, Hovawart, Montagne des Pyrénées,
Sarplaninac, Bouvier SuissesM. B. THEVENON

Boxer, Leonberg.....M. LE MAGNAN

Mastiff, Bullmastiff.....M. LE ROUEIL

Terrier Noir Russe, Shar Peï.....Mme BODSON

Affenpinscher, Pinschers, Schnauzers.....M. CALLOCH

Spéciale Dogue Allemand, Spéciale Cane Corso,
Dobermann, Fila San Miguel, Dogue Argentin,
Fila Brasileiro, Dogue de Majorque,
Dogue de Bordeaux, Terre-Neuve, Landseer,
Mâtins Espagnol, des Pyrénées
et autres races du groupeMme THEVENON WULLEMAN

3^e groupe

Airedale et Terriers Divers,
Terrier de Chasse Allemand, Fox Terrier,
Jack et Parson Russel Terrier, Terriers d'Ecosse
et autres races du groupeM. CALLOCH

Bull Terrier, Bull Terrier du Staffordshire,
Staffordshire Américain.....Mme DUPOUY

4^e groupe

TeckelsMme DUPOUY

5^e groupe

Chiens Nordiques, Husky Sibérien, Cursinu, Spitz Loup,
Allemands, Akita Américain, Eurasier, Akita Inu,
et autres races du groupeM. MEYER

6^e groupe

Toutes les races du groupe.....M. GENICHON

7^e groupe

Braque du Bourbonnais.....M. LE ROUEIL

Epagneul BretonM. LE MAGNAN

Autres races du groupeM. GOUBIE

8^e groupe

Tous les Retrievers, Chiens d'EauM. LE ROUEIL

Cockers Anglais et Américain, Springer et autres Spaniels,
Chien d'Eau Irlandais, Chien d'Eau Américain
et autres races du groupeM. GOUBIE

9^e groupe

Bouledogue FrançaisMme MEYER

Griffons Belges, Chien Chinois à Crête, Chihuahua,
Papillon, Phalène, Petit Chien RusseM. LE MAGNAN

CarlinoMme THEVENON-WULLEMAN

Coton de Tulear, CanichesMme MOREAU DE VINCENS

Bichons, Petit Chien Lion, Cavalier King Charles, King Charles,
Chiens Tibétains, Epagneuls Japonais et Pékinois,
Terrier de BostonMme BODSON

10^e groupe

Afghan, Saluki, Barzoï, Lévrier Irlandais et Ecossais,
Whippet et autres races du groupe.....Mme LOMBARD

RESTAURATION ET BUVETTE A L'INTÉRIEUR DE L'EXPOSITION

SAMEDI 28 avril 2012 de 15 h à 17 h 30 - CONFIRMATIONS POUR CHIENS NON EXPOSÉS LE DIMANCHE
CLOTURES DES ENGAGEMENTS - COURRIER : 12 AVRIL - INTERNET : 16 AVRIL (minuit)

L'exposition se tiendra à Roanne le dimanche 1^{er} mai 2011. Château d'Ailly 42120 PARIGNY.

ARRIVÉE ET JUGEMENT – L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 heures. Les jugements commenceront à 9 heures précises.
LOGEMENT – Tous les chiens seront logés dans les cages qu'ils ne devront quitter que pour se rendre dans le ring et se faire juger. Toute infraction à cette disposition peut entraîner l'exclusion du chien et la suppression de ses récompenses. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).
TOILETTAGE

Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRÉSENTATION – Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclu tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.
SORTIE DES CHIENS – Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17 h 30. Les autorisations de sortie ne pourront être accordées qu'entre 12 et 14 heures après versement d'une caution de 30 € qui sera restituée jusqu'à 15 heures. Aucune autorisation de sortie avant cette heure ne pourra être accordée sous quelque prétexte que ce soit. Par et collation à l'intérieur de l'exposition.

AFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le service vétérinaire sera assuré par un docteur vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :
 – des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau ;
 – des chiens aveugles ou estropiés ;
 – des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations ;
 – des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits.
 – des chiens dangereux.

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.
ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.
ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines.

Sont admis à l'exposition tous les chiens de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI et inscrits à un livre d'origine reconnu par la FCI (livre d'attente inclus). **Seront refusés :**

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements ;
 - les engagements "au poteau" le jour de l'exposition ;
 - toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe de Élevage et Lot d'Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.
- L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du premier chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement). Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé la semaine précédant l'exposition, la carte d'exposant qui devra être présentée à l'entrée.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :
CLASSE INTERMÉDIAIRE - (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Travail et Ouverte). Pour les chiens âgés de plus de 15 et moins de 24 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition.
CLASSE OUVERTE (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Travail et Intermédiaire) - Pour les chiens âgés de 15 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition, et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe Travail (joindre une copie à la feuille d'inscription). La récompense doit être homologuée avant la date de clôture de l'exposition.
CLASSE CHAMPION – Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des pays membres de la FCI et Champions internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation), âgés de 15 mois à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.
CLASSE JEUNE – Pour tous chiens âgés de plus de 9 et moins de 18 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif EXCELLENT et non au CACS.
CLASSE PUPPY - Pour tous chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement.
CLASSE VÉTÉRAN - Pour tous chiens ayant l'âge minimum de 8 ans (comptés à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

A CONSERVER PAR L'EXPOSANT

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion, Jeune, Puppy et Vétéran.
 Autres classes :

CLASSE HORS CONCOURS - Pour les chiens titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, âgés de plus de 6 mois et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

CLASSE ÉLEVAGE : un minimum de 3 et un maximum de 5 sujets de la même race et de la même variété, quel que soit leur sexe, élevés par la même personne, même si celle-ci n'est pas la propriétaire.

CLASSE LOTS D'ÉLEVAGE : un mâle ou une femelle accompagné au moins de 3 et au maximum de 5 de ses fils ou filles.

COUPLE - Pour deux chiens de mêmes race et variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux sujets de mêmes race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle.

MEUTE - Chiens courants : pour six chiens courants minimum, de même race, sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire dont trois chiens doivent être engagés dans la classe Travail.

Terriers et Teckels : pour les six Terriers ou les six Teckels, le propriétaire doit justifier que ses trois chiens ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe Travail et qu'il est titulaire de l'attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de la Société Canine Rhône-Alpes par mandat cash, chèque bancaire ou chèque postal. Pour les exposants étrangers : mandat international exclusivement.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS – La clôture des engagements est fixée au 13 avril 2011 (courrier) et 18 avril 2011 (internet).

ENGAGEMENTS INTERNET - Ils sont majorés de 1 euro par chien pour frais de traitement. Aucun remboursement ne sera fait par Cynoprint.

REFUS OU EXCLUSIONS

1) des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés, sous déduction d'une somme de 10% du montant pour frais de secrétariat.

2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :
 a) ceux refusés par le "service vétérinaire" ;
 b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés ;
 c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;
 d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé ;
 e) des chiens ne correspondant pas à la réglementation "oreilles coupées".

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

C.A.C.S. – Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" en classes Ouverte, Travail ou Intermédiaire à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place.) Les juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la S.C.C. de s'assurer pour l'homologation du C.A.C.S. que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S.

Celle-ci peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé par le C.A.C.S. :
 a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;
 b) s'il a déjà le titre de Champion National de Standard.
 Les C.A.C.S. ne sont valables qu'après leurs homologations par la S.C.C.
RECLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivés et être accompagnées d'une caution de 80 €, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées ;
 a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
 b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
 c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
 d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice.
 e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;
 f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

RESPONSABILITÉ – La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.
 Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engage-

ment de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugées par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations).

LES CHIENS À OREILLES COUPÉES NÉS APRÈS LE 28 AOÛT 2008

Article A - 22 : COUPE D'OREILLES

Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1).

Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.

... la présentation, ... lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.

Les dispositions du présent article ne s'opposent pas à la présentation, lors des manifestations ou expositions visées à l'alinéa précédent, par des ressortissants d'Etats où l'otectomie est autorisée, d'animaux ayant légalement subi cette intervention.

AGE MINIMUM EXIGE POUR LA CONFIRMATION

1^{er} Groupe^e : 12 mois sauf :

Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres..... 15 mois
ATTENTION : les **BORDER COLLIE** ne sont confirmés que dans des épreuves sur troupeau. Se renseigner auprès du club au 05 63 02 29 00

2^e Groupe^e : 12 mois sauf :

Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Howart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois..... 15 mois

3^e-4^e Groupes..... 12 mois

5^e Groupe : 12 mois sauf :

Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland..... 15 mois

6^e Groupe : 12 mois sauf

Rhodesian Ridgeback 15 mois

7^e Groupe : 12 mois

8^e Groupe : 12 mois sauf :

Retrievers..... 15 mois

9^e Groupe : 12 mois sauf :

Épagneuls Pékinois et Japonais 10 mois

10^e Groupe : 15 mois sauf :

Whippet, Petit Lévrier Italien..... 12 mois

TRÈS IMPORTANT – PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant en France

Pour les chiens de la 2^e catégorie, les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux Services Vétérinaires départementaux la photocopie du certificat de vaccination antirabique de chaque chien engagé. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement.

La validité du certificat débute :

– en cas de primo-vaccination : un mois après la date de sa délivrance. Les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat.

– en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

1) Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de Douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquis à caution et le versement des frais correspondants.

2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de Douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Il est prévu pour les chiens de 2^e catégorie :

➤ Le certificat de vaccination antirabique.

➤ Le port de la muselière dans les lieux publics.

Les expositions où le public est admis (hors cage et ring) sont assimilées à un lieu public.

➤ Le récépissé de déclaration à la mairie.

➤ L'attestation d'assurance.

C'est pourquoi nous vous demandons votre participation ainsi que votre compréhension.

Pour le confort de vos chiens, nous mettons gratuitement une cage à votre disposition.

Je certifie avoir pris connaissance de ces dispositions et m'engage à les respecter à l'exposition canine nationale de Roanne.

DEMANDE D'ENGAGEMENT A L'EXPOSITION DE PARIGNY - 29 AVRIL 2012
à envoyer à : EXPOSITION CANINE DE ROANNE - Mme Marie-Claude BRUN
2 rue Raspail 42300 ROANNE - Tél./Fax : 04 77 71 48 38

Réservé organisation

Race _____ Sexe _____

Nom du chien _____

Couleur _____ Poil (ras, long, dur) _____

Taille _____ Poids _____
(pour Schnauzers, Pinschers, Chiens courants, Caniches, Spitz, Teckels) (pour les Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes)

N° Livre d'origines _____ Date de naissance _____
(sur certificat de naissance : LOF, LOI, LOS, LOSH, NHSB, etc.)

N° de tatouage (ou transpondeur) _____

Nom du père _____

Nom de la mère _____

Nom du producteur : M. Mme, Mlle _____
(Propriétaire de la mère au moment de la saillie)

Propriétaire :
 Nom : M. Mme, Mlle _____

Prénom _____

Adresse (lisible) _____

Code postal _____ Ville _____

Pays _____ Tél. _____

1 feuille par chien
photocopies acceptées

Confirmation
demandée

Classe d'engagement

- Puppy
- Jeune
- Intermédiaire
- Ouverte
- Travail
- Champion
- Vétéran
- Hors concours

JOINDRE OBLIGATOIREMENT A TOUT ENGAGEMENT

- une enveloppe timbrée à votre adresse pour recevoir votre carte d'exposant, qui vous servira de carte d'entrée,
- une photocopie du certificat de vaccination antirabique en cours de validité pour tous les chiens venant de l'étranger et ceux de 2^e catégorie,
- le règlement à l'ordre de EXPOSITION CANINE DE ROANNE : chèque bancaire ou mandat cash
- photocopie de la carte d'adhérent à la SCRA 2012.

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

	Non-membre SCRA	Membre SCRA
1 ^{er} chien (catalogue compris)	34 €	30 €
Pour le 2 ^e et 3 ^e chien (chacun)*	28 €	24 €
Pour le 4 ^e et 5 ^e chien (chacun)	22 €	18 €
A partir du 6 ^e chien (chacun)	17 €	13 €
Classes Puppy et Vétéran (chacun)	22 €	18 €
Meutes**	65 €	55 €
Chiens supplémentaires de la meute	17 €	13 €
Hors concours***	10 €	
Lot et classes d'élevage (inscription sur place)	20 €	
Couple, paire	10 €	
Carte accompagnateur (entrée gratuite pour les enfants jusqu'à 12 ans : 4 €		

* Pour bénéficier du tarif dégressif, les chiens doivent appartenir au même propriétaire.
 ** Pour 6 chiens courants en Meute donnant droit à 6 engagements individuels et appartenant au même propriétaire
 *** Ces chiens ne seront ni jugés, ni confirmés.

Je déclare accepter sans restriction ni réserve les obligations qui résultent pour moi du présent engagement et qui figurent au verso de cette même feuille. Je m'engage à ne pas quitter l'exposition le dimanche avant 17 h 30.

Fait à _____ le _____
 Lu et approuvé,
 Signature du propriétaire

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé <i>(voir définition des classes dans le règlement)</i>	Sommes adressées
Intermédiaire (de 15 à 24 mois)
Ouverte (+ de 15 mois)
Travail (+ 1de 5 mois - voir au verso)
Champion de Beauté (+ de 15 mois - voir au verso)
Jeune (de 9 à 18 mois)
Puppy (de 6 à 9 mois)
Vétéran (plus de 8 ans)
Hors concours (plus de 6 mois)
Meute
Chien(s) supplémentaire(s) de la meute..... x €
Couple (nom du 2 ^e chien.....)
Paire (nom du 2 ^e chien.....)
Lot et classe d'élevage (inscriptions sur place)
Carte(s) accompagnateur(s)..... x 4 €
Cotisation SCRA (facultatif) : 18,30 €
TOTAL €

**L'inscription d'un chien donne droit à une entrée,
une deuxième entrée est offerte à partir de 3 chiens inscrits.**

**TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT
NE POURRA ÊTRE PRIS EN CONSIDÉRATION**

ECRIVEZ LISIÈBLEMENT : CE TEXTE SERA INSÉRÉ DANS LE CATALOGUE

Feuille à renvoyer à l'organisateur

Clôtures : 12 avril (courrier) - 16 avril (internet)

RENSEIGNEMENTS À FOURNIR

Pour les classes Travail et Champion

Les titres doivent avoir été homologués avant la clôture des engagements.

CLASSE TRAVAIL

CHIENS DE DÉFENSE

Date et lieu où le chien a obtenu soit :

- le Brevet de Chien de Défense en Ring
- le Brevet Campagne
- le Brevet Mondioring
- le R.C.I. mention classée (IPO I)
- le Brevet de Pistage Français
- le Brevet de Recherche Utilitaire
- le Niveau 3 pour le pistage FCI sur 2 concours
- le Test International de Sauvetage
- le Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin).

CHIENS D'ARRÊT BRITANNIQUES ET CONTINENTAUX :

date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un minimum Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique (BICP) 1^{er} ou 2^e catégorie

CHIENS COURANTS : date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

CHIEN D'ÉLAN NORVÉGIEN : date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu

• Sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon ;

• Sur piste naturelle l'un des 4 qualificatifs suivants chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

T.A.N. ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

CHIENS NORDIQUES DE TRINEAU : date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail échelon 1.

RETRIEVERS : date et lieu du concours où le chien a obtenu TB en Field ou B.I.C.P. 1^{er} ou 2^e catégorie.

LEVRIERS : attestation de la CNUL.

SPANIELS : date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

BARBETS : date et lieu où le chien a obtenu un Brevet de Travail à l'Eau 1^{er} ou 2^e catégorie.

TERRIERS : date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points

TECKELS : date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Joindre les justificatifs des titres Travail ou Beauté

CLASSE CHAMPION

Date d'homologation du titre de Champion National de Beauté ou de Champion International (joindre une copie des justificatifs)

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS

REPONSE

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant au verso. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçus et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil n'est pas à ma connaissance au jour où est signé cet engagement atteint de maladies contagieuses, et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h 30.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE, S'AGISSANT D'UNE EXPOSITION, LES CHIENS PRÉSENTÉS DEVRONT RESTER À L'EXPOSITION JUSQU'À 17 H 30. NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE COMPRÉHENSION.

Séance de confirmations samedi 28 avril 2012 de 15 h à 17 h 30

Entrée des chiens : à partir de 14 h 30

Inscription à **la séance de confirmation** DE PARIGNY - 28 avril 2012
pour les chiens ne participant pas à l'exposition du dimanche 29

Découpez et envoyez le bulletin ci-dessous à :

CONFIRMATIONS DE ROANNE - Mme Marie-Claude BRUN
2 rue Raspail 42300 ROANNE


ROYAL CANIN



Pièces à joindre :

- 1. **la demande d'inscription** : remplir soigneusement cette feuille en lettres majuscules
- 2. photocopie **du certificat de naissance** ("pedigree provisoire") **de votre chien**
- 3. **le règlement (33 €) par chien** établi à l'ordre de "Exposition Canine de Roanne"
- 4. **une enveloppe timbrée** libellée à votre adresse, **affranchie** (tarif 20 g), pour recevoir votre carte d'entrée

Un seul chien par feuille, photocopies correctes acceptées - Age minimum pour la confirmation : voir extrait du règlement page 2

Les documents à présenter à l'Expert Confirmateur **le jour de l'expo** seront indiqués sur la carte que vous recevrez par courrier.

N° d'arrivée

Réservé Organiseurs

**Clôture
des inscriptions
16 avril**

**Tarif : 33 €
par chien**

Nom du chien Sexe : Mâle Femelle

Race

N° de tatouage ou de transpondeur Date de naissance N° Livre d'origine

Nom du Père Nom de la mère

Producteur : M. Mme Mlle Nom Prénom

Propriétaire : M. Mme Mlle Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville Tél.

Fait à le

Signature